



OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES IEOM

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2011



INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Siège social

164, rue de Rivoli - 75001 Paris

Tél. +33 1 53 44 41 41

Fax +33 1 44 87 99 62

Rapport d'activité 2011
de l'Observatoire des tarifs bancaires IEOM

adressé à

Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

par

Monsieur Nicolas de Sèze,
Directeur général de l'Institut d'Emission d'Outre-mer

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
1. Des évolutions tarifaires contrastées dans les Collectivités d’Outre-mer du Pacifique entre 2009 et 2011	5
2. Les tarifs restent plus élevés dans les Collectivités d’Outre-mer du Pacifique qu’en métropole.....	6
3. Analyse détaillée et évolution des tarifs bancaires « standard » entre avril 2009 et avril 2011	7
4. Analyse détaillée et évolution des autres tarifs suivis par l’Observatoire entre avril 2009 et avril 2011	11
ANNEXES	
Annexe 1 - Liste des banques participant à l’Observatoire, par géographie	16
Annexe 2 - Synthèse, par géographie, de l’évolution des tarifs (avril 2009 à avril 2011)	17
Annexe 3 - Synthèse, par géographie, du niveau moyen des tarifs bancaires « standard » à avril 2011.....	18
Annexe 4 - Synthèse de l’évolution et du niveau des tarifs bancaires « standard » (tarifs moyens tous COM).....	19
Annexe 5 - Synthèse de l’évolution et du niveau des tarifs bancaires «hors standard » (tarifs moyens tous COM)	21
Annexe 6 - L’Observatoire semestriel des tarifs bancaires d’avril 2011	24

AVANT-PROPOS

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEOM a été entériné par la loi de régulation financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L.712-5-1 du Code monétaire et financier : « *Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement.* »

Le présent rapport, qui est le premier rapport d'activité de l'Observatoire de l'IEOM, couvre la période d'avril 2009 à avril 2011.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de ces deux années d'observation sont les suivants :

- les tarifs bancaires ont été majoritairement orientés à la baisse en Nouvelle-Calédonie, à la hausse en Polynésie française et inchangés à Wallis-et-Futuna entre avril 2009 et avril 2011 ;
- pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent plus élevés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique qu'en métropole en avril 2011.



Nicolas de Sèze
Directeur général de l'IEOM

Méthodologie de l'Observatoire des tarifs bancaires

Depuis 2009, l'IEOM relève chaque semestre, respectivement au 1^{er} avril puis au 1^{er} octobre, des tarifs individuels de services bancaires tels qu'ils sont présentés dans les plaquettes tarifaires mises en ligne sur les sites Internet des 11 établissements¹, dont l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), installés dans les 3 collectivités territoriales couvertes par la zone d'intervention de l'IEOM.

En dehors de l'OPT, les 10 établissements précités appartiennent tous à un des grands réseaux bancaires (BNPP, BPCE, Société Générale), comme le détaille le tableau présenté en Annexe 1. Ces banques sont soit filiales, soit succursales de ces groupes, et peuvent intervenir sur plusieurs géographies, en pratiquant des tarifications homogènes ou différenciées.

Sur la base de ces relevés, et après confirmation des données par chaque banque, l'IEOM calcule le tarif moyen de chaque service observé par géographie ainsi que le tarif moyen pour la zone IEOM. Le tarif moyen d'un service pour une géographie est calculé en pondérant le tarif unitaire de chaque banque par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par la banque (sa part de marché). Le tarif moyen d'un service pour l'ensemble de la zone IEOM est calculé en pondérant les tarifs moyens de chaque géographie par le nombre total de comptes ordinaires de particuliers sur la géographie en question.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des COM. Compte tenu de certaines sous-catégories, les tarifs « standard » examinés dans ce rapport sont, au final, au nombre de 15. Par ailleurs, l'analyse porte également sur 18 autres tarifs relevés par l'Observatoire.

L'analyse présentée ci-après a été réalisée à partir des données collectées entre avril 2009 et avril 2011. Les tarifs à octobre 2011 feront l'objet d'une analyse dans la prochaine édition du rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires.

¹ Après la fusion de la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et de la Caisse d'Épargne de Nouvelle-Calédonie (CENC) en 2010, l'enquête se compose depuis de 10 établissements.

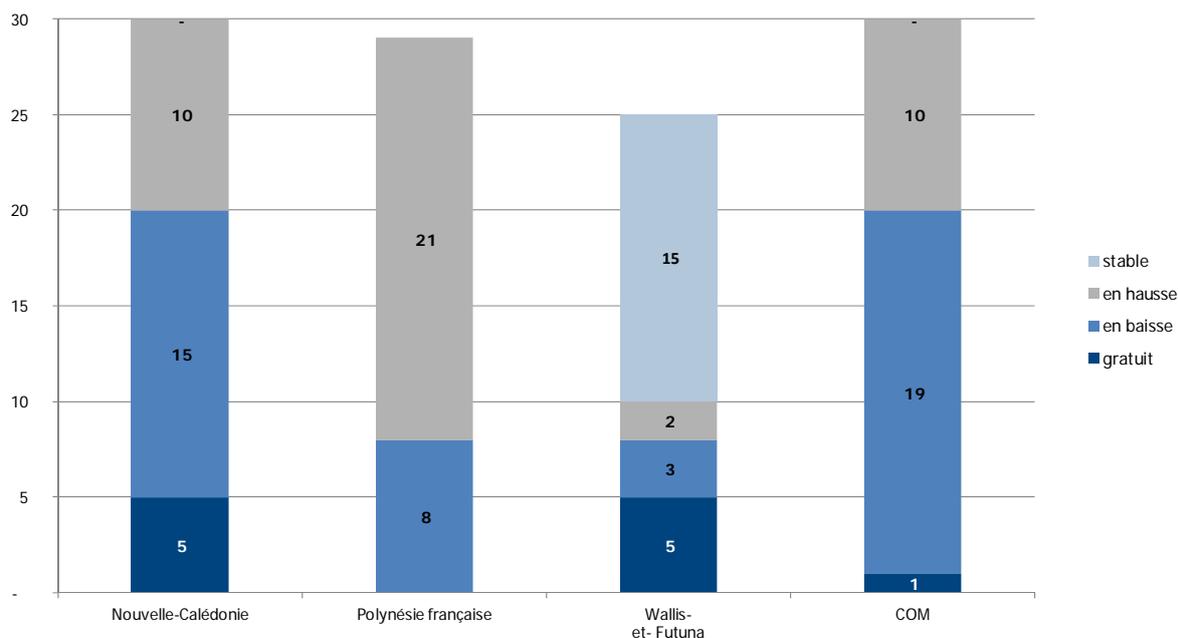
1

DES ÉVOLUTIONS TARIFAIRES CONTRASTÉES DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE ENTRE 2009 ET 2011 (Annexe 2)

Au niveau global des COM, parmi les 33 tarifs retenus pour l'analyse du présent rapport, 20 enregistrent une baisse de leur valeur moyenne, 10 sont en augmentation et 1 présente une gratuité sur toutes les places (2 tarifs encore peu répandus dans certaines COM n'ont pu donner lieu au calcul d'un tarif moyen COM). On observe notamment une tendance généralisée à la baisse, voire à la gratuité, de certains services proposés tels que les frais de prélèvement (suite au décret n° 2010-505), les oppositions sur virement, les oppositions sur carte bancaire et les oppositions sur prélèvement au guichet.

Malgré ces tendances générales, les tarifs bancaires présentent des évolutions divergentes entre les trois géographies : les tarifs sont majoritairement orientés à la baisse en Nouvelle-Calédonie alors qu'ils sont en augmentation en Polynésie française et demeurent stables à Wallis-et-Futuna.

Evolution des tarifs moyens entre avril 2009 et avril 2011



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

En Nouvelle-Calédonie, 15 des 30 tarifs collectés sont orientés à la baisse. Les baisses les plus significatives concernent les frais de rejet de chèques supérieurs et inférieurs à 5 967 F CFP (respectivement -39 % et -59 %), les frais sur compte inactif (-69 %) et les retraits dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire (-67 %). Les principales augmentations observées concernent les abonnements permettant de gérer ses comptes sur Internet (+23 %), la carte de paiement à autorisation systématique (+22 %) et les commissions d'intervention (+9 %).

En Polynésie française, même si certains tarifs ont connu des baisses significatives, 21 des 29 tarifs collectés sont orientés à la hausse. Ces augmentations tarifaires touchent principalement les retraits dans un DAB d'un autre établissement (+48 %) et l'assurance pour perte ou vol des moyens de paiement (+12 %).

Seuls 2 tarifs bancaires à Wallis-et-Futuna ont augmenté (les frais de rejet de prélèvement et les frais d'avis à tiers détenteur de saisie), 15 étant restés inchangés entre 2009 et 2011.

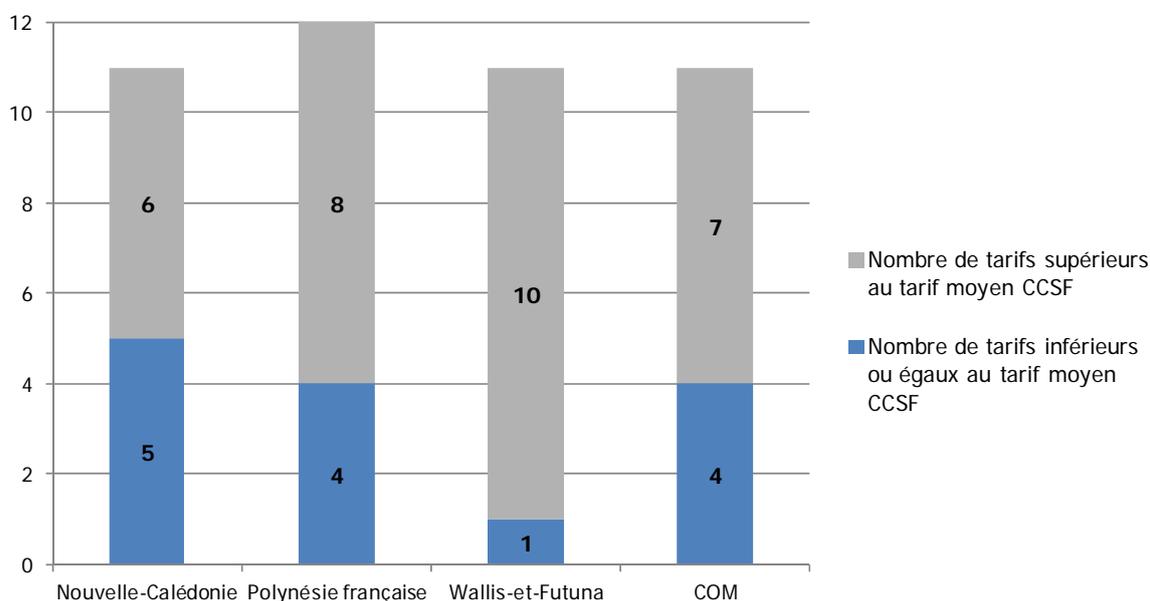
2 LES TARIFS RESTENT PLUS ÉLEVÉS DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE QU'EN MÉTROPOLE EN AVRIL 2011 (Annexes 3 et 4)

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié pour la première fois, en 2011, 13 tarifs moyens pondérés, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEOM. Ces tarifs moyens de la métropole, qui correspondent à ceux de l'extrait standardisé, constituent des points de référence qui permettent d'enrichir l'analyse des tarifs moyens de la zone IEOM et de ceux de chaque géographie.

La moyenne COM n'a pu être calculée pour 2 des tarifs « standard » (les alertes et abonnements SMS) du fait d'un nombre encore limité d'établissements proposant ces services.

- Une majorité (7) des tarifs « standard » dans les COM se situe à un niveau supérieur à ceux de la métropole. Par exemple, le prix moyen de mise en place d'une autorisation de prélèvement est presque 5 fois plus élevé dans les COM qu'en métropole ; de même, le tarif moyen de l'abonnement Internet est 6 fois plus élevé dans les COM.
- Les trois COM présentent des tarifs moyens majoritairement supérieurs à ceux observés en métropole. Cette tendance s'observe dans l'ensemble des géographies. A Wallis-et-Futuna, 10 tarifs sur 11 sont supérieurs à ceux observés en métropole, 8 sur 12 en Polynésie française et 6 sur 11 en Nouvelle-Calédonie.

Comparaison des tarifs moyens standards avec les tarifs moyens du CCSF pour la métropole en 2011



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM et rapport annuel-CCSF

Au-delà de ces tarifs « standard », d'autres éléments pouvant contribuer à déterminer le niveau de la tarification bancaire pourraient être pris en compte : le maintien de frais spécifiques de tenue de compte dans la zone d'intervention de l'IEOM, le développement des offres des gammes de paiement alternatif (encore peu proposé dans les COM), la prédominance des offres groupées de services (« forfaits ») difficilement comparables à ce jour, l'analyse par profil des frais attachés à l'utilisation d'un compte bancaire, etc.

3

ANALYSE DÉTAILLÉE ET ÉVOLUTION DES TARIFS BANCAIRES « STANDARD » ENTRE AVRIL 2009 ET AVRIL 2011¹

3-1 Abonnement permettant de gérer ses comptes par Internet

Le tarif moyen de l'abonnement permettant de gérer ses comptes par Internet a augmenté dans les COM de 18,1 %. En avril 2011, le tarif moyen COM (534 F CFP) est nettement supérieur au tarif moyen observé en métropole (84 F CFP). Les disparités entre les 3 COM sont importantes. Le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna est respectivement de 790 et 800 F CFP alors qu'il est seulement de 314 F CFP en Polynésie française où ce service est gratuit dans 2 établissements. Depuis octobre 2010, l'ensemble des établissements bancaires des COM proposent ce service.

3-2 Abonnement aux Alertes SMS

Le tarif moyen de l'abonnement aux alertes SMS (par mois) n'a pu être calculé que pour la Polynésie française, ce service restant encore peu développé dans les COM. En effet, en avril 2011 seuls 5 établissements sur 10 proposent ce service (2 en Nouvelle-Calédonie et 3 en Polynésie française). Ce tarif est en avril 2011, en Polynésie française (181,10 F CFP) inférieur à celui de la métropole (265,62 F CFP).

3-3 Alerte SMS (prix par message)

Un seul établissement propose une tarification par message pour les alertes SMS, en avril 2011 (au prix de 100 F CFP par message). En métropole, en 2011, 93% des établissements interrogés par le CCSF proposaient ce service, avec un tarif moyen de 29,83 F CFP.

3-4 Virement occasionnel externe dans le territoire en agence

Le tarif moyen des virements occasionnels externes dans le territoire en agence a diminué de 1,3 % dans les COM. L'évolution de ce tarif a été différente selon les géographies : en baisse de 5,8 % en Nouvelle-Calédonie, en hausse de 2,7 % en Polynésie française et est restée identique à Wallis-et-Futuna. Le tarif moyen en avril 2011 pour ce service en Polynésie française (241,29 F CFP) et en Nouvelle-Calédonie (362,90 F CFP) est inférieur au tarif moyen métropolitain (416,47 F CFP).

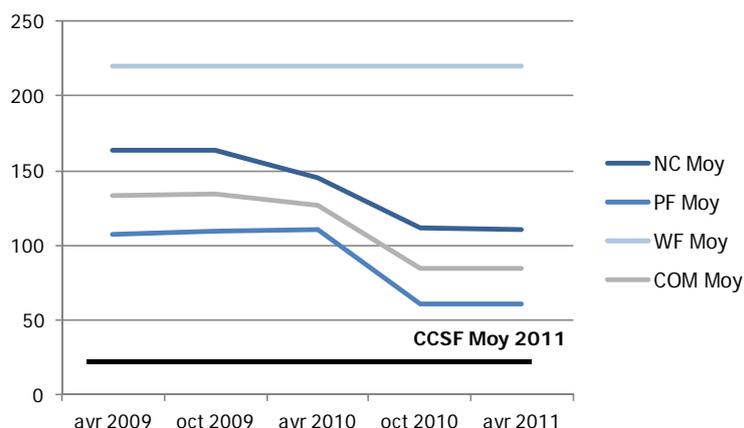
3-5 Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet

Le tarif moyen des virements occasionnels externes dans le territoire par Internet a diminué dans les COM (-36,3 %) mais reste très largement supérieur en 2011 à celui de la métropole². En effet, le prix moyen de ce service est de 110,34 F CFP en Nouvelle-Calédonie, 61,12 F CFP en Polynésie française et 220 F CFP à Wallis-et-Futuna alors qu'il est de 1,19 F CFP en métropole.

¹ Pour faciliter la comparaison entre les tarifs des COM et ceux de la métropole, ces derniers sont exprimés, dans la suite de ce rapport, en équivalent F CFP (pour mémoire : 1 000 F CFP = 8,38 €).

² Tarif des virements SEPA occasionnels par Internet.

Virements occasionnels externes dans le territoire par Internet (tarifs moyens dans les COM et en métropole)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM et rapport annuel-CCSF

3-6 Mise en place d'une autorisation de prélèvement

Le prix moyen de la mise en place d'une autorisation de prélèvement dans les COM a très légèrement diminué (-0,4 %). En 2011, le tarif de ce service demeure en Nouvelle-Calédonie (1 189,10 F CFP), en Polynésie française (2 125,60 F CFP) et à Wallis-et-Futuna (1 600 F CFP) très largement au dessus du tarif moyen métropolitain (353,22 F CFP).

3-7 Frais par prélèvement (à l'unité)

Le tarif moyen des frais par prélèvement (à l'unité) a diminué de 83,9 % dans les COM, il est gratuit dans 8 établissements sur 10 en avril 2011. Ce service est gratuit dans l'ensemble des banques de métropole, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna mais demeure payant en 2011 dans 2 établissements en Polynésie française.

3-8 Carte de paiement internationale à débit différé

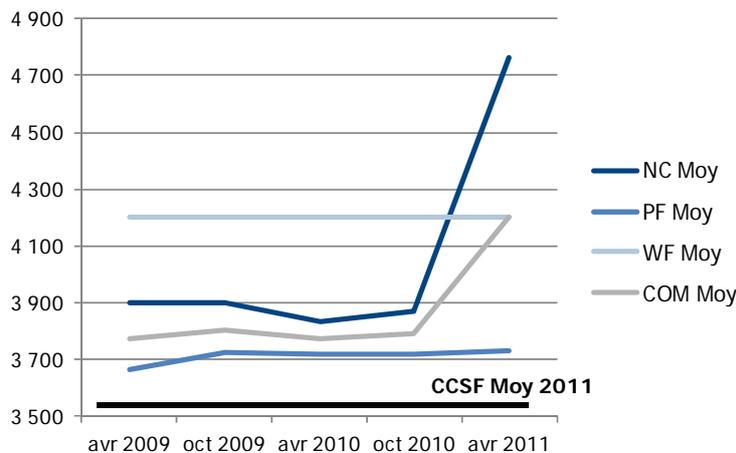
Le tarif moyen de la carte de paiement internationale à débit différé dans les COM a progressé de 2,1%. Cette tendance à la hausse est davantage ressentie en Polynésie française (+3,1 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (+1,6 %) et à Wallis-et-Futuna (0 %). Ce service est inférieur à la moyenne métropolitaine (5 230,31 F CFP) en Nouvelle-Calédonie (4 692,06 F CFP) mais reste supérieur en Polynésie française (5 581,66 F CFP) et à Wallis-et-Futuna (5 500 F CFP).

3-9 Carte de paiement internationale à débit immédiat

Le prix moyen d'une carte de paiement internationale à débit immédiat a baissé de 1,4 % dans les COM. Les évolutions de ce tarif sont différentes entre la Nouvelle-Calédonie dont le tarif est orienté à la baisse, la Polynésie française dont la tendance est à la hausse et Wallis-et-Futuna pour laquelle le tarif demeure inchangé. Le tarif moyen COM (4 654,87 F CFP) demeure supérieur au tarif moyen de la métropole (4 408,11 F CFP).

3-10 Carte de paiement à autorisation systématique

Le tarif moyen des cartes de paiement à débit systématique a augmenté de 11,3 % dans les COM. Il a connu une progression importante en Nouvelle-Calédonie (+22,1 %), modérée en Polynésie française (+1,8 %) et est resté inchangé à Wallis-et-Futuna.

Carte de paiement à autorisation systématique (tarifs moyens dans les COM et en métropole)

3-11 Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale

Le tarif moyen du premier retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale a baissé de 41% dans les COM. Le prix de ce service a en effet diminué en Nouvelle-Calédonie (-67 %) mais a parallèlement connu une forte hausse en Polynésie française (+47,9 %).

Les données collectées sur ce service nous permettent de connaître la tendance de l'évolution des prix pour ce service mais ne permettent pas de comparaison avec les données du CCSF. En effet, si les premiers retraits sont gratuits dans la totalité des banques de l'échantillon, les retraits suivants sont le plus souvent payants. Les prochains Observatoires tenteront de surmonter cette difficulté méthodologique afin d'aboutir à un prix moyen qui puisse être comparé à celui du CCSF pour la métropole¹.

3-12 Commission d'intervention

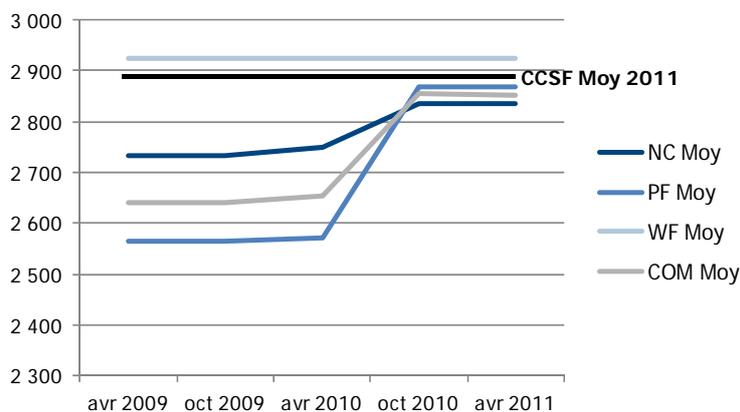
Le tarif moyen d'une commission d'intervention a connu une hausse de 4,7 % dans les COM. Il demeure, en 2011, le plus élevé en Nouvelle-Calédonie (1 440,20 F CFP), devant la Polynésie française (1 295,10 F CFP), Wallis-et-Futuna (1 000 F CFP) et la métropole (989,26 F CFP).

3-13 Assurance perte ou vol des moyens de paiement

Le prix moyen dans les COM de l'assurance pour perte ou vol des moyens de paiement s'établit à 2 853,24 F CFP en augmentation de 8 % entre avril 2009 et avril 2011. Le tarif moyen métropolitain (2 897,37 F CFP) est, en avril 2011, supérieur au tarif moyen de la Nouvelle-Calédonie (2 835,08 F CFP) et de la Polynésie française (2 867,03 F CFP).

¹ Le CCSF calcule un prix moyen sur le premier prix facturé pour ce service.

Assurance perte ou vol des moyens de paiement (tarifs moyens dans les COM et en métropole)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM et rapport annuel-CCSF

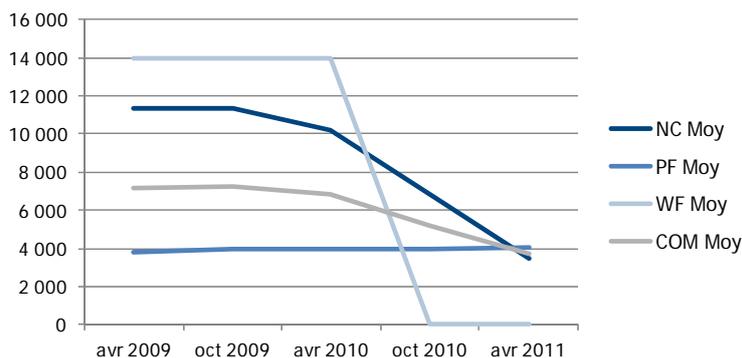
3-14 Frais de tenue de compte (par an)

Le tarif moyen annuel pour la tenue de compte dans les COM s’est contracté de 0,6 %. Le tarif moyen est identique en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française en (4 186 F CFP) mais supérieur à Wallis-et-Futuna (7 000 F CFP).

3-15 Frais de tenue de compte sans mouvement

Le tarif moyen pour la tenue d’un compte sans mouvement a baissé de 47,6 % dans les COM. Il est gratuit dans cinq établissements sur dix des COM en 2011. Le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie, ainsi qu’à Wallis-et-Futuna, a connu une forte baisse en deux ans, mais s’est accru en Polynésie française.

Frais de tenue de compte sans mouvement (tarifs moyen dans les COM)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

4 ANALYSE DÉTAILLÉE ET ÉVOLUTION DES AUTRES TARIFS SUIVIS PAR L'OBSERVATOIRE ENTRE AVRIL 2009 ET AVRIL 2011

4-1 Frais de mise en place d'un virement permanent

Bien que le tarif moyen de la mise en place d'un virement permanent ait diminué de 1,4 %, il a légèrement augmenté en Nouvelle-Calédonie (+2 %) et en Polynésie française (+0,1 %). Cette évolution s'explique par les modifications du poids relatif de certaines banques entre 2009 et 2011. En avril 2011, le tarif moyen en Polynésie française (2 881 F CFP) est plus du triple de celui de la Nouvelle-Calédonie (838 F CFP).

4-2 Frais de virement permanent (par virement)

Le tarif moyen d'un virement permanent a augmenté de 3,7 % dans les COM. Cette hausse concerne aussi bien la Polynésie française (+5,4 %) que la Nouvelle-Calédonie (+0,2 %). En avril 2011, le prix moyen en Nouvelle-Calédonie est plus de trois fois plus élevé qu'en Polynésie française (324 FCFP contre 92 F CFP).

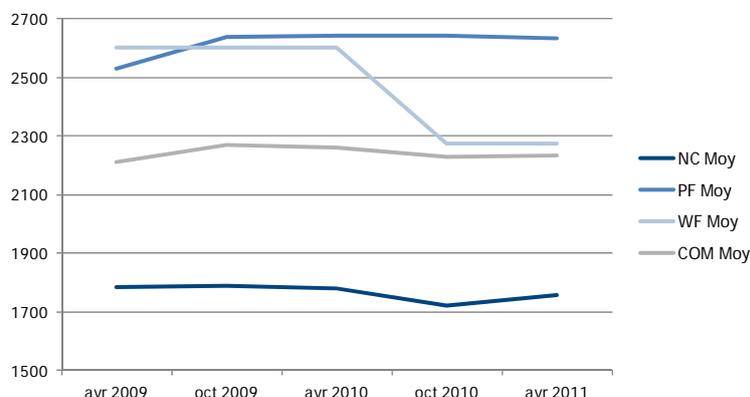
4-3 Opposition sur virement

Les oppositions sur virement sont gratuites depuis 2009 dans l'ensemble des établissements de Nouvelle-Calédonie. En 2011, peu d'établissement en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna présentent un tarif pour ce service.

4-4 Frais de rejet de virement

Le tarif moyen d'un rejet de virement dans les COM a enregistré une légère hausse (+1,2 %). Cette hausse ne concerne cependant que la Polynésie française (+4,1 %). Pour la Nouvelle-Calédonie (-1,6 %) et Wallis-et-Futuna (-12,6 %), ce tarif est orienté à la baisse entre avril 2009 et avril 2011.

Frais de rejet de virement (tarifs moyens dans les COM)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

4-5 Forfait sans chéquier / GPA (par mois)

Un seul établissement propose ce service en avril 2011, il est encore très peu développé dans les COM.

4-6 Opposition sur chèque

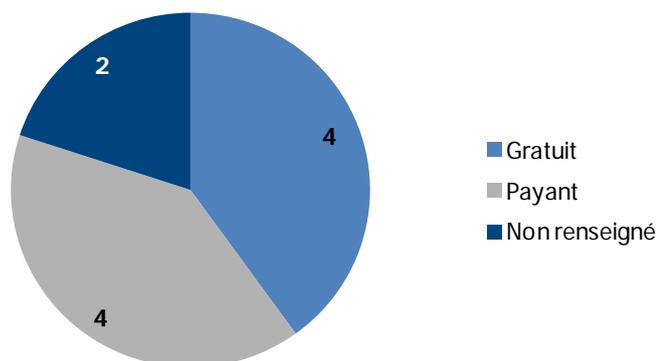
Le tarif moyen des oppositions sur chèque a progressé de 2,1 % dans les COM. En avril 2011, il est très variable entre la Polynésie française (4 130,30 F CFP) et la Nouvelle-Calédonie (2 940,08 F CFP). De même, la fourchette de prix entre les banques qui tarifient ce service est extrêmement étendue (de 1 760 F CFP jusqu'à 5 996 F CFP).

4-7 Lettre d'injonction (ou information préalable)

Le tarif moyen d'une lettre d'injonction a diminué de 57,6 % dans les COM. Toutes les géographies ont été impactées par cette baisse, dans des proportions notables. La fourchette de prix demeure étendue, le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie est de 1 131 F CFP en avril 2011, de 730 F CFP en Polynésie française et gratuit à Wallis-et-Futuna.

En avril 2011, 40 % des établissements proposent ce service gratuitement.

[Lettre d'injonction \(ou information préalable\) \(tarif par établissement dans les COM\)](#)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

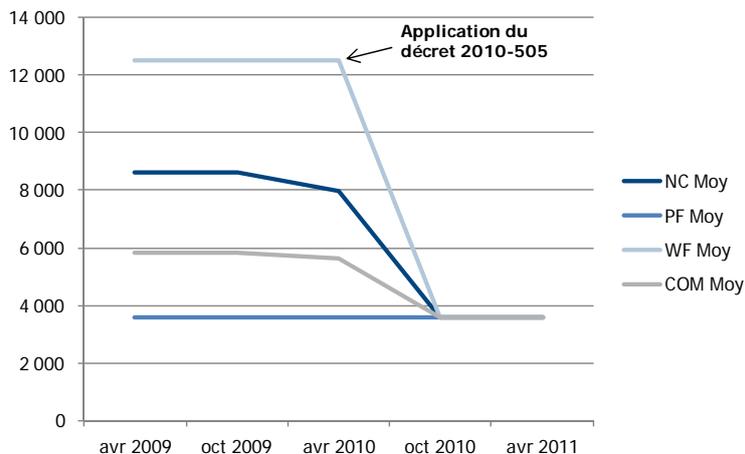
4-8 Frais de rejet de chèque

Le décret n° 2010-505 du 17 mai 2010 rend applicables, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna, les dispositions du décret n° 2009-934 du 29 juillet 2009 relatif aux services et établissements de paiement. Les frais bancaires perçus par le tiré à l'occasion du rejet d'un chèque ne peuvent excéder un montant de 30 euros (3 579 F CFP) pour les chèques d'un montant inférieur ou égal à 50 euros (5 967 F CFP) et un montant de 50 euros (5 967 F CFP) pour les chèques d'un montant supérieur à 50 euros.

Frais de rejet de chèque < 5967 F CFP

Conséquence du décret mentionné ci-dessus, le tarif moyen d'un rejet de chèque inférieur à 5 967 F CFP a diminué de 39 % dans les COM. En avril 2011, huit établissements bancaires sur dix tarifient un montant égal au plafond imposé par la réglementation.

Frais de rejet de chèque < 5 967 F CFP (tarifs moyens dans les COM)

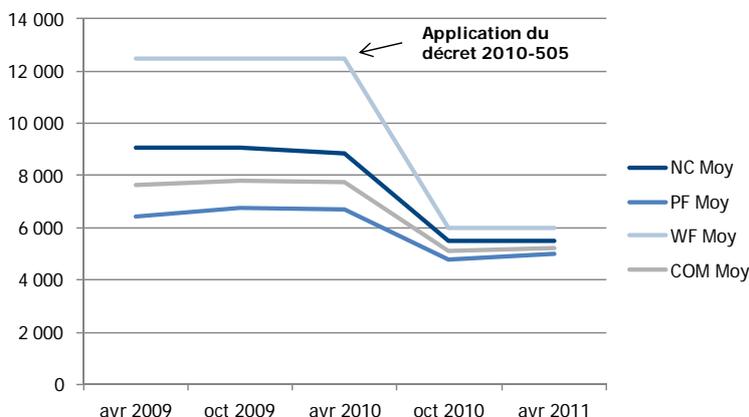


Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

Frais de rejet de chèque > 5967 F CFP

Le tarif moyen d'un rejet de chèque supérieur à 5 967 F CFP s'est réduit de 31,4 % dans les COM. Suite au décret n° 2010-505, 7 établissements sur 10 ont diminué leur prix et fixé un tarif pour ce service égal au maximum imposé par la loi.

Frais de rejet de chèque >5967 F CFP (tarifs moyens dans les COM)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

4-9 Frais relatifs à la délivrance d'un chèque de banque

Le tarif moyen relatif à la délivrance d'un chèque de banque a diminué de 10,5 % dans les COM. La Polynésie française se distingue par une hausse de tarification (+ 2,4 %), mais conserve un prix en avril 2011 (2 499,08 F CFP) très inférieur à ceux de la Nouvelle-Calédonie (3 244,50 F CFP) et de Wallis-et-Futuna (5 000 F CFP).

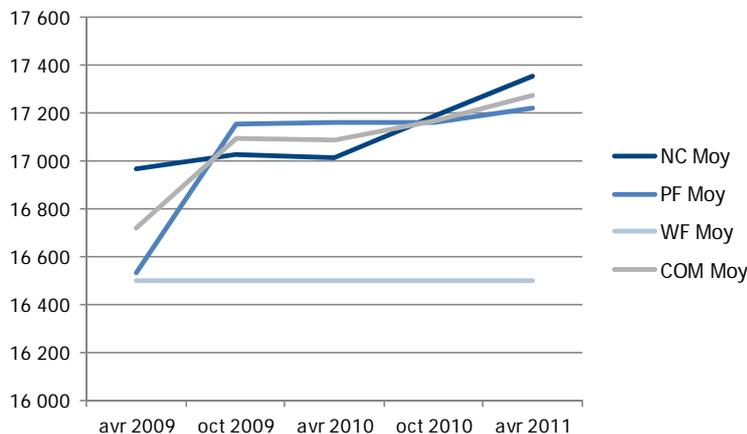
4-10 Opposition sur carte bancaire

Le tarif moyen d'une opposition sur carte bancaire a baissé de 82,7 %. Ce service est gratuit dans huit banques sur dix. Bien que le tarif moyen de la Polynésie française ait diminué depuis avril 2009 (-52,6 %), elle reste la seule géographie où il n'est pas gratuit pour l'ensemble des établissements.

4-11 Carte bancaire Visa premier

Le tarif moyen de la carte bancaire Visa premier a progressé de 3,3 % dans les COM. En 2011, il atteint 17 355 F CFP en Nouvelle-Calédonie, 17 218 F CFP en Polynésie française et 16 500 F CFP à Wallis-et-Futuna.

[Carte bancaire Visa premier \(tarifs moyens dans les COM\)](#)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

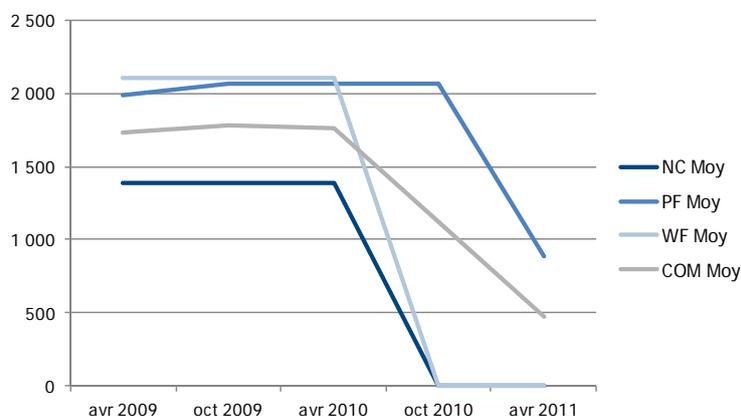
4-12 Carte bancaire Visa premier : droit d'entrée

Le droit d'entrée pour l'acquisition d'une carte bancaire Visa a diminué de 19,9 % dans les COM. Ce tarif a connu une forte baisse en Nouvelle-Calédonie (-35,4 %), a augmenté en Polynésie française (+9,1 %) et n'a pas évolué à Wallis-et-Futuna.

4-13 Opposition sur prélèvement opérée au guichet

Le tarif moyen d'une opposition de prélèvement s'élève à 477,66 F CFP, soit une diminution de 72,4 % depuis avril 2009. En avril 2011, en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à Wallis-et-Futuna ce service est gratuit dans l'ensemble des banques. Le tarif moyen en Polynésie française est de 885,71 F CFP où il demeure payant dans deux établissements.

[Opposition sur prélèvement opérée au guichet \(tarifs moyens dans les COM\)](#)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

4-14 Opposition sur prélèvement par Internet ou téléphone

Le prix moyen d'une opposition par Internet ou téléphone a diminué de 69,2 %. En avril 2011, deux établissements ne proposent pas ce service. La dispersion entre les géographies est importante, ce service est gratuit dans l'ensemble des banques de Nouvelle-Calédonie, payant en Polynésie française (885,71 F CFP) et inexistant à Wallis-et-Futuna.

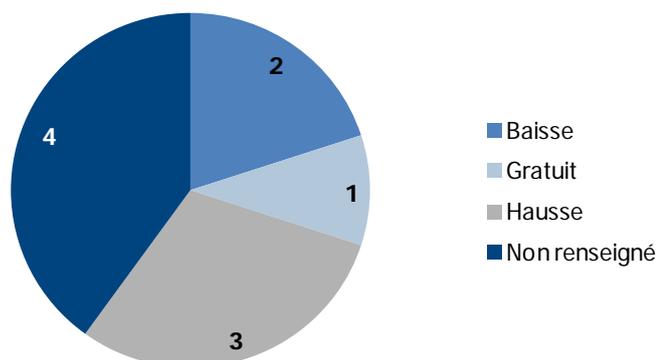
4-15 Frais de rejets de prélèvement

Le tarif moyen des frais de prélèvement a enregistré une légère baisse (-1 %) dans les COM. Ce tarif est orienté à la baisse en Nouvelle-Calédonie (-4,5 %) pour l'ensemble des établissements alors que la tendance est à la hausse en Polynésie française (+1,2 %) pour trois établissements sur quatre.

4-16 Frais de transfert du CEL, PEL vers un autre établissement

Seuls six établissements sur dix présentent un tarif pour le transfert du CEL, PEL vers un autre établissement. En Polynésie française, le tarif moyen pour ce service a augmenté de 5,1 % entre avril 2009 et avril 2011.

Frais de transfert du CEL, PEL vers un autre établissement (tarif par établissement dans les COM)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM

4-17 Frais d'un avis à tiers détenteur (ATD)

Le tarif moyen d'un avis à tiers détenteur (ATD) a augmenté de 6,7 % dans les COM. Six établissements ont augmenté leur tarif et quatre ne l'ont pas modifié. La dispersion des tarifs entre les géographies et dans chaque géographie est importante. En avril 2011, le tarif minimum observé dans un établissement étant de 6 000 F CFP et le tarif maximum de 17 850 F CFP. Le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie (15 069,10 F CFP) est presque le double de celui observé en Polynésie française (8 266,41 F CFP).

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie

Groupe bancaire / enseigne	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Total
Société générale	SGCB	BP		2
BNP Paribas	BNPP NC		WF	2
BPCE-IOM	BNC et CENC*	BT		2
BRED-Banque Populaire	BCI			1
Office des Postes et Télécommunications	OPT NC	OPT PF		2
Autres		SOCREDO		1
Nombre d'établissements	5	4	1	10

* Fusion de la BNC et de la CENC en 2010

Annexe 2 : Synthèse, par géographie, de l'évolution des tarifs (avril 2009 à avril 2011)

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	23%	1%	N.S	18%
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	N.S	N.S	S.O	N.S
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	S.O	N.S	S.O	N.S
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	-6%	3%	0%	-1%
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement)	-33%	-43%	0%	-36%
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0%	1%	0%	0%
Frais par prélèvement	gratuit	-83%	gratuit	-84%
Carte de paiement internationale à débit différé	2%	3%	0%	2%
Carte de paiement internationale à débit immédiat	-6%	3%	0%	-1%
Carte de paiement à autorisation systématique	22%	2%	0%	11%
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement	-67%	48%	N.S	-41%
Commission d'intervention	9%	1%	0%	5%
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	4%	12%	0%	8%
Frais de tenue de compte (par an)	-2%	0%	0%	-1%
Frais sur compte inactif (par an)	-69%	6%	gratuit	-48%
Frais de mise en place Virement permanent	2%	0%	0%	-1%
Frais Virement permanent (par virement)	0%	5%	0%	4%
Opposition sur virement	gratuit	N.S	S.O	gratuit
Frais de rejet virement	-2%	4%	-13%	1%
Forfait sans chéquier / GPA (par mois)	N.S	S.O	S.O	N.S
Opposition sur chèque	1%	4%	0%	2%
Lettre d'injonction (ou information préalable)	-35%	-70%	gratuit	-58%
Frais de rejet de chèque < 5967 F CFP	-59%	0%	-71%	-39%
Frais de rejet de chèque > 5967 F CFP	-39%	-22%	-52%	-31%
Délivrance d'un chèque de banque	-21%	2%	0%	-11%
Opposition sur carte bancaire	gratuit	-53%	gratuit	-83%
Carte bancaire VISA premier	2%	4%	0%	3%
Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	-35%	9%	0%	-20%
Opposition de prélèvement au guichet	gratuit	-55%	gratuit	-72%
Opposition de prélèvement par internet/téléphone	gratuit	-55%	S.O	-69%
Frais de rejet de prélèvement (décret n° 2010-505)	-4%	1%	51%	-1%
Transfert du CEL, PEL vers un autre EC	-38%	5%	S.O	-6%
Frais ATD, saisie	6%	5%	5%	7%

Nombre de tarifs	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM
gratuit	5	-	5	1
en baisse	15	8	3	19
en hausse	10	21	2	10
stable	-	-	15	-

 Baisse du tarif

 Hausse du tarif

S.O : sans objet

N.S : non significatif

Annexe 3 : Synthèse, par géographie, du niveau moyen des tarifs bancaires «standard» à avril 2011

	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM
Abonnement permettant de gérer ses comptes par Internet (par mois)	84,00 F CFP	790 F CFP	314 F CFP	800 F CFP	534 F CFP
Alertes SMS (par mois)	264,62 F CFP	N.S	181 F CFP	S.O	N.S
Alertes SMS (par message)	29,83 F CFP	S.O	N.S	S.O	N.S
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	416,47 F CFP	363 F CFP	241 F CFP	440 F CFP	298 F CFP
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement)	1,19 F CFP	110 F CFP	61 F CFP	220 F CFP	85 F CFP
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	353,22 F CFP	1 189 F CFP	2 126 F CFP	1 600 F CFP	1 698 F CFP
Frais par prélèvement	0,00 F CFP	0 F CFP	60 F CFP	0 F CFP	32 F CFP
Carte de paiement internationale à débit différé	5 230,31 F CFP	4 692 F CFP	5 582 F CFP	5 500 F CFP	5 180 F CFP
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 408,11 F CFP	4 596 F CFP	4 697 F CFP	5 000 F CFP	4 655 F CFP
Carte de paiement à autorisation systématique	3 525,06 F CFP	4 761 F CFP	3 731 F CFP	4 200 F CFP	4 199 F CFP
Retrait dans un DAB extérieur	96,66 F CFP	77 F CFP	74 F CFP	120 F CFP	76 F CFP
Commission d'intervention	989,26 F CFP	1 440 F CFP	1 295 F CFP	1 000 F CFP	1 357 F CFP
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 897,37 F CFP	2 835 F CFP	2 867 F CFP	2 924 F CFP	2 853 F CFP

Nombre de tarifs	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM
inférieurs ou égaux au tarif moyen CCSF	5	4	1	4
supérieurs au tarif moyen CCSF	6	8	10	7

 Tarif moyen inférieur ou égal au tarif métropole

 Tarif moyen supérieur au tarif métropole

S.O : sans objet

N.S : non significatif

Annexe 4 : Synthèse de l'évolution et du niveau des tarifs bancaires « standard » (tarifs moyens COM)

		Abonnement Internet (par mois)					CCSF	84,00 F CFP
Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole	
22,6%	NC Moy	644 F CFP	644 F CFP	680 F CFP	790 F CFP	790 F CFP	841%	
1,0%	PF Moy	311 F CFP	318 F CFP	319 F CFP	319 F CFP	314 F CFP	274%	
N.S	WF Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	800 F CFP	852%	
18,1%	COM Moy	452 F CFP	455 F CFP	476 F CFP	525 F CFP	534 F CFP	535%	

		Alertes SMS (par mois)					CCSF	264,62 F CFP
Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole	
N.S	NC Moy	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S	
N.S	PF Moy	N.S	177 F CFP	180 F CFP	180 F CFP	181 F CFP	-32%	
S.O	WF Moy	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O	
N.S	COM Moy	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S	

		Alertes SMS (par message)					CCSF	29,83 F CFP
Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole	
S.O	NC Moy	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O	
N.S	PF Moy	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S	
S.O	WF Moy	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O	
N.S	COM Moy	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S	

		Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)					CCSF	416,47 F CFP
Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole	
-5,8%	NC Moy	385 F CFP	386 F CFP	385 F CFP	363 F CFP	363 F CFP	-13%	
2,7%	PF Moy	235 F CFP	241 F CFP	241 F CFP	241 F CFP	241 F CFP	-42%	
0,0%	WF Moy	440 F CFP	440 F CFP	440 F CFP	440 F CFP	440 F CFP	6%	
-1,3%	COM Moy	302 F CFP	306 F CFP	307 F CFP	297 F CFP	298 F CFP	-28%	

		Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement)					CCSF	1,19 F CFP
Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole	
-32,7%	NC Moy	164 F CFP	164 F CFP	145 F CFP	111 F CFP	110 F CFP	9146%	
-43,3%	PF Moy	108 F CFP	110 F CFP	111 F CFP	61 F CFP	61 F CFP	5022%	
0,0%	WF Moy	220 F CFP	220 F CFP	220 F CFP	220 F CFP	220 F CFP	18336%	
-36,3%	COM Moy	133 F CFP	134 F CFP	127 F CFP	85 F CFP	85 F CFP	7018%	

		Mise en place d'une autorisation de prélèvement					CCSF	353,22 F CFP
Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole	
-0,2%	NC Moy	1 192 F CFP	1 195 F CFP	1 191 F CFP	1 191 F CFP	1 189 F CFP	237%	
1,0%	PF Moy	2 104 F CFP	2 120 F CFP	2 109 F CFP	2 109 F CFP	2 126 F CFP	502%	
0,0%	WF Moy	1 600 F CFP	1 600 F CFP	1 600 F CFP	1 600 F CFP	1 600 F CFP	353%	
-0,4%	COM Moy	1 704 F CFP	1 715 F CFP	1 695 F CFP	1 695 F CFP	1 698 F CFP	381%	

		Frais par prélèvement					CCSF	0,00 F CFP
Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole	
gratuit	NC Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	gratuit	
-83,4%	PF Moy	359 F CFP	375 F CFP	381 F CFP	381 F CFP	60 F CFP	N.S	
gratuit	WF Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	gratuit	
-83,9%	COM Moy	200 F CFP	209 F CFP	208 F CFP	208 F CFP	32 F CFP	N.S	

Hausse du tarif
 Baisse du tarif

Tarif moyen supérieur au tarif métropole
 Tarif moyen inférieur ou égal au tarif métropole

S.O : sans objet
 N.S : non significatif

Carte de paiement internationale à débit différé

CCSF 5 230,31 F CFP

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
1,6%	NC Moy	4 620 F CFP	4 632 F CFP	4 629 F CFP	4 660 F CFP	4 692 F CFP	-10%
3,1%	PF Moy	5 413 F CFP	5 580 F CFP	5 580 F CFP	5 580 F CFP	5 582 F CFP	7%
0,0%	WF Moy	5 500 F CFP	5%				
2,1%	COM Moy	5 072 F CFP	5 170 F CFP	5 157 F CFP	5 170 F CFP	5 180 F CFP	-1%

Carte de paiement internationale à débit immédiat

CCSF 4 408,11 F CFP

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
-6,3%	NC Moy	4 905 F CFP	4 547 F CFP	4 525 F CFP	4 564 F CFP	4 596 F CFP	4%
2,7%	PF Moy	4 574 F CFP	4 717 F CFP	4 713 F CFP	4 713 F CFP	4 697 F CFP	7%
0,0%	WF Moy	5 000 F CFP	13%				
-1,4%	COM Moy	4 722 F CFP	4 647 F CFP	4 632 F CFP	4 650 F CFP	4 655 F CFP	6%

Carte de paiement à autorisation systématique

CCSF 3 525,06 F CFP

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
22,1%	NC Moy	3 901 F CFP	3 901 F CFP	3 832 F CFP	3 872 F CFP	4 761 F CFP	35%
1,8%	PF Moy	3 663 F CFP	3 723 F CFP	3 721 F CFP	3 721 F CFP	3 731 F CFP	6%
0,0%	WF Moy	4 200 F CFP	19%				
11,3%	COM Moy	3 771 F CFP	3 805 F CFP	3 775 F CFP	3 793 F CFP	4 199 F CFP	19%

Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale

CCSF 96,66 F CFP

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
-67,0%	NC Moy	234 F CFP	75 F CFP	77 F CFP	77 F CFP	77 F CFP	-20%
47,9%	PF Moy	50 F CFP	53 F CFP	53 F CFP	76 F CFP	74 F CFP	-23%
N.S	WF Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	120 F CFP	120 F CFP	24%
-41,0%	COM Moy	129 F CFP	62 F CFP	63 F CFP	77 F CFP	76 F CFP	-21%

Commission d'intervention

CCSF 989,26 F CFP

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
9,0%	NC Moy	1 321 F CFP	1 381 F CFP	1 389 F CFP	1 433 F CFP	1 440 F CFP	46%
1,0%	PF Moy	1 283 F CFP	1 299 F CFP	1 295 F CFP	1 295 F CFP	1 295 F CFP	31%
0,0%	WF Moy	1 000 F CFP	1%				
4,7%	COM Moy	1 296 F CFP	1 331 F CFP	1 334 F CFP	1 353 F CFP	1 357 F CFP	37%

Assurance perte ou vol des moyens de paiement

CCSF 2 897,37 F CFP

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
3,7%	NC Moy	2 734 F CFP	2 734 F CFP	2 750 F CFP	2 836 F CFP	2 835 F CFP	-2%
11,8%	PF Moy	2 565 F CFP	2 565 F CFP	2 570 F CFP	2 867 F CFP	2 867 F CFP	-1%
0,0%	WF Moy	2 924 F CFP	1%				
8,0%	COM Moy	2 642 F CFP	2 642 F CFP	2 654 F CFP	2 854 F CFP	2 853 F CFP	-2%

Frais de tenue de compte (par an)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-2,0%	NC Moy	4 271 F CFP	4 271 F CFP	4 202 F CFP	4 227 F CFP	4 186 F CFP
0,5%	PF Moy	4 167 F CFP	4 216 F CFP	4 203 F CFP	4 223 F CFP	4 186 F CFP
0,0%	WF Moy	7 000 F CFP				
-0,6%	COM Moy	4 242 F CFP	4 270 F CFP	4 232 F CFP	4 254 F CFP	4 216 F CFP

Frais de tenue de compte Sans Mouvement (par an)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-69,1%	NC Moy	11 321 F CFP	11 365 F CFP	10 164 F CFP	6 855 F CFP	3 503 F CFP
6,1%	PF Moy	3 790 F CFP	3 926 F CFP	3 976 F CFP	3 976 F CFP	4 019 F CFP
gratuit	WF Moy	14 000 F CFP	14 000 F CFP	14 000 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-47,6%	COM Moy	7 152 F CFP	7 247 F CFP	6 833 F CFP	5 214 F CFP	3 745 F CFP

Annexe 5 : Synthèse de l'évolution et du niveau des tarifs bancaires «hors standard» (tarifs moyens COM)

Frais de mise en place Virement permanent

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
2,0%	NC Moy	822 F CFP	823 F CFP	818 F CFP	843 F CFP	838 F CFP
0,1%	PF Moy	2 877 F CFP	2 905 F CFP	2 895 F CFP	2 895 F CFP	2 881 F CFP
0,0%	WF Moy	1 500 F CFP				
-1,4%	COM Moy	1 975 F CFP	1 990 F CFP	1 957 F CFP	1 968 F CFP	1 946 F CFP

Frais Virement permanent (par virement)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
0,2%	NC Moy	323 F CFP	324 F CFP	324 F CFP	324 F CFP	324 F CFP
5,4%	PF Moy	88 F CFP	90 F CFP	90 F CFP	90 F CFP	92 F CFP
0,0%	WF Moy	300 F CFP				
3,7%	COM Moy	192 F CFP	193 F CFP	196 F CFP	196 F CFP	199 F CFP

Opposition sur virement

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
gratuit	NC Moy	0 F CFP				
N.S	PF Moy	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S
S.O	WF Moy	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
gratuit	COM Moy	0 F CFP				

Frais de rejet de virement (décret n° 2010-505)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-1,6%	NC Moy	1 785 F CFP	1 788 F CFP	1 780 F CFP	1 721 F CFP	1 756 F CFP
4,1%	PF Moy	2 530 F CFP	2 638 F CFP	2 643 F CFP	2 643 F CFP	2 633 F CFP
-12,6%	WF Moy	2 600 F CFP	2 600 F CFP	2 600 F CFP	2 272 F CFP	2 272 F CFP
1,2%	COM Moy	2 209 F CFP	2 271 F CFP	2 259 F CFP	2 229 F CFP	2 234 F CFP

Forfait sans chéquier / GPA (par mois)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
N.S	NC Moy	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S
S.O	PF Moy	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
S.O	WF Moy	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
N.S	COM Moy	N.S	N.S	N.S	N.S	N.S

Opposition sur chèque

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
1,1%	NC Moy	2 908 F CFP	2 916 F CFP	2 914 F CFP	2 957 F CFP	2 940 F CFP
3,7%	PF Moy	3 983 F CFP	4 166 F CFP	4 167 F CFP	4 167 F CFP	4 130 F CFP
0,0%	WF Moy	3 700 F CFP				
2,1%	COM Moy	3 516 F CFP	3 621 F CFP	3 605 F CFP	3 624 F CFP	3 590 F CFP

Lettre d'injonction (ou information préalable)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-34,7%	NC Moy	1 731 F CFP	1 731 F CFP	1 700 F CFP	1 140 F CFP	1 131 F CFP
-69,9%	PF Moy	2 423 F CFP	2 528 F CFP	2 531 F CFP	2 531 F CFP	730 F CFP
gratuit	WF Moy	3 000 F CFP	0 F CFP			
-57,6%	COM Moy	2 131 F CFP	2 189 F CFP	2 166 F CFP	1 918 F CFP	903 F CFP

Frais de rejet de chèque < 5967 F CFP

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-58,6%	NC Moy	8 622 F CFP	8 622 F CFP	7 985 F CFP	3 569 F CFP	3 569 F CFP
-0,1%	PF Moy	3 564 F CFP	3 563 F CFP	3 563 F CFP	3 563 F CFP	3 562 F CFP
-71,4%	WF Moy	12 500 F CFP	12 500 F CFP	12 500 F CFP	3 580 F CFP	3 580 F CFP
-39,0%	COM Moy	5 845 F CFP	5 844 F CFP	5 624 F CFP	3 566 F CFP	3 565 F CFP

Frais de rejet de chèque > 5967 F CFP

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-39,5%	NC Moy	9 073 F CFP	9 073 F CFP	8 860 F CFP	5 484 F CFP	5 489 F CFP
-21,9%	PF Moy	6 430 F CFP	6 735 F CFP	6 706 F CFP	4 786 F CFP	5 021 F CFP
-52,3%	WF Moy	12 500 F CFP	12 500 F CFP	12 500 F CFP	5 967 F CFP	5 967 F CFP
-31,4%	COM Moy	7 637 F CFP	7 806 F CFP	7 725 F CFP	5 109 F CFP	5 242 F CFP

Délivrance d'un chèque de banque

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-21,5%	NC Moy	4 131 F CFP	4 142 F CFP	4 137 F CFP	4 141 F CFP	3 245 F CFP
2,4%	PF Moy	2 440 F CFP	2 523 F CFP	2 520 F CFP	2 520 F CFP	2 499 F CFP
0,0%	WF Moy	5 000 F CFP				
-10,5%	COM Moy	3 198 F CFP	3 249 F CFP	3 265 F CFP	3 267 F CFP	2 861 F CFP

Opposition sur carte bancaire

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
gratuit	NC Moy	5 692 F CFP	5 709 F CFP	5 717 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-52,6%	PF Moy	2 734 F CFP	3 048 F CFP	3 052 F CFP	3 052 F CFP	1 297 F CFP
gratuit	WF Moy	5 700 F CFP	5 700 F CFP	5 700 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-82,7%	COM Moy	4 043 F CFP	4 226 F CFP	4 265 F CFP	1 663 F CFP	699 F CFP

Carte bancaire VISA premier

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
2,3%	NC Moy	16 967 F CFP	17 025 F CFP	17 013 F CFP	17 184 F CFP	17 355 F CFP
4,1%	PF Moy	16 533 F CFP	17 155 F CFP	17 161 F CFP	17 161 F CFP	17 218 F CFP
0,0%	WF Moy	16 500 F CFP				
3,3%	COM Moy	16 720 F CFP	17 092 F CFP	17 088 F CFP	17 164 F CFP	17 272 F CFP

Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-35,4%	NC Moy	4 147 F CFP	4 168 F CFP	4 213 F CFP	4 213 F CFP	2 678 F CFP
9,1%	PF Moy	1 565 F CFP	1 635 F CFP	1 671 F CFP	1 671 F CFP	1 707 F CFP
0,0%	WF Moy	4 000 F CFP				
-19,9%	COM Moy	2 706 F CFP	2 754 F CFP	2 826 F CFP	2 826 F CFP	2 168 F CFP

Opposition sur prélèvement au guichet

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
gratuit	NC Moy	1 387 F CFP	1 390 F CFP	1 385 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-55,4%	PF Moy	1 986 F CFP	2 070 F CFP	2 066 F CFP	2 066 F CFP	886 F CFP
gratuit	WF Moy	2 100 F CFP	2 100 F CFP	2 100 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-72,4%	COM Moy	1 728 F CFP	1 776 F CFP	1 764 F CFP	1 126 F CFP	478 F CFP

Opposition sur prélèvement par Internet/téléphone

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
gratuit	NC Moy	S.O	S.O	1 037 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-55,4%	PF Moy	1 986 F CFP	2 070 F CFP	2 066 F CFP	2 066 F CFP	886 F CFP
S.O	WF Moy	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
-69,2%	COM Moy	1 569 F CFP	1 618 F CFP	1 604 F CFP	1 138 F CFP	483 F CFP

Frais de rejet de prélèvement (décret n° 2010-505)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-4,5%	NC Moy	2 126 F CFP	2 126 F CFP	2 130 F CFP	2 027 F CFP	2 031 F CFP
1,2%	PF Moy	2 228 F CFP	2 322 F CFP	2 320 F CFP	2 320 F CFP	2 254 F CFP
51,5%	WF Moy	1 500 F CFP	1 500 F CFP	1 500 F CFP	2 272 F CFP	2 272 F CFP
-1,0%	COM Moy	2 176 F CFP	2 229 F CFP	2 227 F CFP	2 189 F CFP	2 154 F CFP

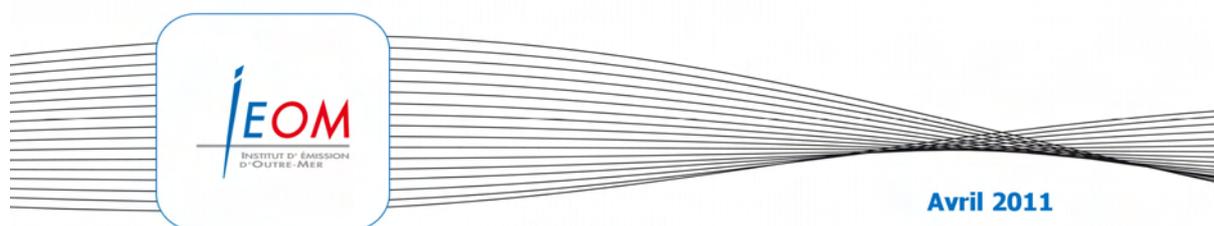
Transfert du CEL, PEL vers un autre établissement de crédit

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-38,4%	NC Moy	5 002 F CFP	5 002 F CFP	4 871 F CFP	4 871 F CFP	3 080 F CFP
5,1%	PF Moy	15 170 F CFP	15 926 F CFP	15 907 F CFP	15 907 F CFP	15 938 F CFP
	S.O	WF Moy	S.O	S.O	S.O	S.O
-6,0%	COM Moy	10 730 F CFP	11 156 F CFP	10 948 F CFP	10 948 F CFP	10 087 F CFP

Frais ATD, saisie

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
6,3%	NC Moy	14 178 F CFP	14 753 F CFP	14 781 F CFP	15 057 F CFP	15 069 F CFP
4,6%	PF Moy	7 907 F CFP	8 224 F CFP	8 255 F CFP	8 255 F CFP	8 266 F CFP
5,0%	WF Moy	17 000 F CFP	17 000 F CFP	17 000 F CFP	17 850 F CFP	17 850 F CFP
6,7%	COM Moy	10 713 F CFP	11 138 F CFP	11 249 F CFP	11 381 F CFP	11 429 F CFP

Annexe 6 : L'Observatoire semestriel des tarifs bancaires d'avril 2011



Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les COM du Pacifique

Conformément à la nouvelle loi de régulation bancaire et financière (art. 81), l'IEOM présente son deuxième observatoire public des tarifs bancaires dans les COM du Pacifique. La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les trois géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Cet observatoire intègre la liste des dix services et tarifs standard que les établissements de crédit se sont engagés à présenter en tête de leur plaquette tarifaire et sur Internet à compter du 1^{er} janvier 2011, conformément aux décisions du Comité consultatif du Secteur financier et à la norme de la Fédération bancaire française. Dans les COM du Pacifique, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

- Comparée à l'observatoire d'octobre 2010, les tarifs des services bancaires dans les COM du Pacifique affichent globalement une tendance stable.
- En Nouvelle-Calédonie*, 11 tarifs sont en baisse (notamment les frais de tenue sur comptes actif et inactif, la délivrance d'un chèque de banque et les frais de transfert d'un CEL ou d'un PEL dans une autre banque) alors qu'une hausse est relevée sur les frais relatifs aux cartes bancaires.
- En Polynésie française, les tarifs des services bancaires sont globalement orientés à la baisse, en particulier les frais d'opposition sur prélèvement et les frais relatifs aux cartes bancaires.

Nota bene : ❶ la structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ l'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services et ne présente pas les forfaits aux définitions multiples et propres à chaque établissement de crédit. ❸ aucun tarif moyen n'est calculé à ce jour pour la métropole. ❹ La liste des onze services et tarifs standard figure en bleu dans la présente publication.

* Données octobre 2010 révisées.

Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1^{er} avril 2011

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	4 186	4 186	7 000	4 216
FRAIS SUR COMPTE INACTIF (par an)	3 503	4 019	0	3 745
ABONNEMENT PERMETTANT DE GÉRER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	790	314	800	534
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	577	181	S.O.	361
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	S.O.	N.S.	S.O.	N.S.
CHEQUES				
FORFAIT SANS CHEQUER / GPA (par mois)	N.S.	S.O.	S.O.	N.S.
OPPOSITION SUR CHEQUE (1er chèque)	2 940	4 130	3 700	3 590
LETTRE D'OPPOSITION (ou INFORMATION PREALABLE)	1 131	730	0	903
FRAIS DE REJET (décret n°2010-505)				
< 5 967 F CFP	3 569	3 562	3 580	3 565
> 5 967 F CFP	5 489	5 021	5 967	5 242
DÉLIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	3 245	2 499	5 000	2 861
VIREMENT (vers un compte bancaire local)				
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	363	241	440	298
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	110	61	220	85
- permanent (frais de mise en place)	838	2 881	1 500	1 946
- permanent (par virement)	324	92	300	199
OPPOSITION SUR VIREMENT	0	N.S.	S.O.	N.S.
FRAIS DE REJET VIREMENT (décret n°2010-505)	1 756	2 633	2 272	2 234
PRÉLEVEMENT				
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 189	2 126	1 600	1 698
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	60	0	N.S.
OPPOSITION SUR PRÉLEVEMENT				
- en agence	0	886	0	N.S.
- par internet/téléphone	0	886	S.O.	N.S.
FRAIS DE REJET PRÉLEVEMENT (décret n°2010-505)	2 031	2 254	2 272	2 154
CARTE BANCAIRE				
- Carte de paiement internationale à débit différé	4 692	5 582	5 500	5 180
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 596	4 697	5 000	4 655
- Carte bancaire VISA premier	17 355	17 218	16 500	17 272
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	2 678	N.S.	4 000	2 708
- Carte de paiement à autorisation systématique	4 761	3 731	4 200	4 199
- Retrait dans un DAS d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	77	74	0	75
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	1 297	0	N.S.
DIVERS				
FRAIS ATD, SAISIE	15 069	8 266	17 850	11 429
COMMISSION D'INTERVENTION	1 440	1 295	1 000	1 357
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 835	2 867	2 924	2 853
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE				
- du CEL, PEL	3 080	15 938	S.O.	10 087

S.O. : Sans Objet (service non proposé)
N.S. : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Méthodologie : les tarifs présentés sont des tarifs moyens par géographie. Chaque tarif est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne COM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

IEOM – Observatoire des tarifs bancaires – Avril 2011

NOUVELLE-CALEDONIE Tarification des services bancaires en NOUVELLE-CALEDONIE au 1^{er} avril 2011

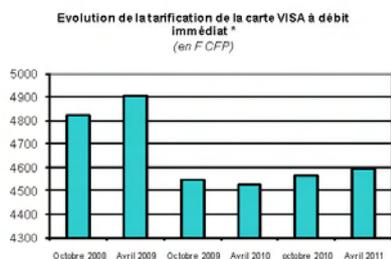
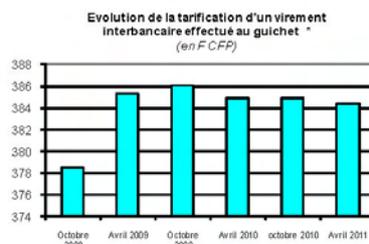
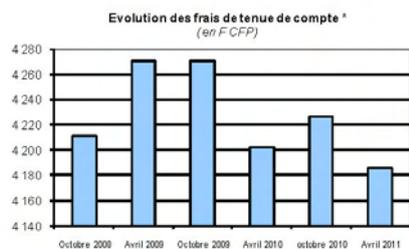
en F CFP	SGCB	BNP NC	BNC	BCI	OPT NC	Moyenne NC
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	6 300	6 972	5 988	0	2 312	4 186
FRAIS SUR COMPTE INACTIF (par an)	7 980	0	7 960	0	0	3 903
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	840	840	1 050	840	420	790
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	840	S.O	S.O	210	S.O	577
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
CHEQUES						
FORFAIT SANS CHÉQUIER / GPA (par mois)	S.O	S.O	S.O	525	S.O	N.S
OPPOSITION SUR CHEQUE (1er chèque)	3 150	3 885	3 003	2 520	2 315	2 940
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	2 415	0	S.O	0	1 276	1 131
FRAIS DE REJET (décret n°2010-605)						
< 6 967 F CFP	3 579	3 579	3 575	3 580	3 528	3 569
> 6 967 F CFP	5 967	5 967	5 964	5 965	3 528	5 489
DÉLIVRANCE D'UN CHÈQUE DE BANQUE	3 150	5 250	4 925	2 520	1 323	3 245
VIREMENT (vers un compte bancaire local)						
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	473	462	431	315	121	363
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	200	231	0	0	91	110
- permanent (frais de mise en place)	1 050	1 575	1 281	480	0	838
- permanent (par virement)	368	315	378	315	231	324
OPPOSITION SUR VIREMENT	0	0	0	0	0	0
FRAIS DE REJET VIREMENT (décret n°2010-605)	2 100	2 386	2 378	1 470	983	1 756
PRÉLÈVEMENT						
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 680	1 680	1 607	960	0	1 189
Frais par prélèvement	0	0	0	0	0	0
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT						
- en agence	0	0	0	0	0	0
- par Internet/Téléphone	0	0	0	0	0	0
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret n°2010-605)	2 381	2 386	2 378	2 385	983	2 031
CARTE BANCAIRE						
- Carte de paiement internationale à débit différé	4 830	5 775	4 925	4 515	3 675	4 692
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 830	5 250	4 925	3 570	S.O	4 596
- Carte bancaire VISA premier	16 800	17 325	18 900	17 010	S.O	17 355
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	5 250	4 200	0	0	S.O	2 678
- Carte de paiement à autorisation systématique	6 195	4 410	4 001	3 570	1 050	4 761
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	105	0	158	105	0	77
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	0	0	0	0	0
DIVERS						
FRAIS ATD, SAISIE	17 850	17 850	16 223	15 750	7 166	15 069
COMMISSION D'INTERVENTION	2 205	1 050	1 575	1 890	0	1 440
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 760	2 924	2 940	2 800	S.O	2 835
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE						
- du CEL_PEL	4 200	S.O	5 145	0	S.O	3 080

S.O. : Sans Objet (service non proposé)

NS: Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.



* Données octobre 2010 révisées

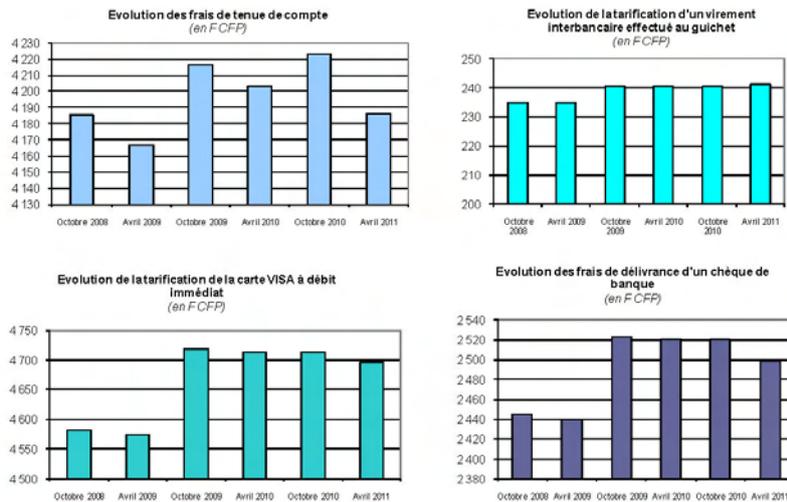
POLYNESIE FRANCAISE
Tarification des services bancaires en POLYNESIE FRANCAISE au 1^{er} avril 2011

en F CFP	BP	BT	SOCREDO	OPT PF	Moyenne PF
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	3 598	4 008	5 400	2 400	4 186
FRAIS SUR COMPTE INACTIF (par an)	11 995	5 900	0	3 000	4 019
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	712	0	350	0	314
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	636	5,0	0	83	181
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	5,0	5,0	100	5,0	N.S
CHEQUES					
FORFAIT SANS CHÉQUIER/ GPA (par mois)	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
OPPOSITION SUR CHEQUE (1^{er} chèque)	5 996	2 595	4 752	1 760	4 130
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	0	1 886	0	1 600	730
FRAIS DE REJET (décret n°2010-505)					
< 5 967 F CFP	3 580	3 570	3 580	3 500	3 562
> 5 967 F CFP	5 967	2 477	5 960	3 500	5 021
DÉLIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	3 000	2 595	2 854	1 200	2 499
VIREMENT (vers un compte bancaire local)					
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	238	293	225	250	241
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	179	180	0	0	61
- permanent (frais de mise en place)	1 918	2 360	3 786	2 300	2 881
- permanent (par virement)	114	293	0	150	92
OPPOSITION SUR VIREMENT	5,0	5,0	0	0	N.S
FRAIS DE REJET VIREMENT (décret n°2010-505)	4 082	3 066	2 340	1 500	2 639
PRÉLÈVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 199	1 180	3 245	1 300	2 126
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	0	94	83	60
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT					
- en agence	1 799	5,0	0	1 760	886
- par Internet/Téléphone	1 799	5,0	0	1 760	886
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret n°2010-505)	2 387	3 066	2 340	1 500	2 254
CARTE BANCAIRE					
- Carte de paiement internationale à débit différé	5 997	5 895	5 597	4 950	5 582
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 797	2 945	5 597	3 700	4 697
- Carte bancaire VISA premier	17 991	17 690	16 703	5,0	17 218
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	5 996	0	0	5,0	N.S
- Carte de paiement à autorisation systématique	3 489	3 980	3 786	5,0	3 731
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	0	200	115	0	74
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	1 850	0	5 000	1 297
DIVERS					
FRAIS A TD, SAISIE	14 393	9 913	5 848	6 000	8 266
COMMISSION D'INTERVENTION	900	1 137	1 536	5,0	1 295
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	3 258	2 000	2 900	5,0	2 867
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE					
- du CEL, FEL	13 842	16 688	16 794	5,0	15 938

S.O. : Sans Objet (service non proposé)
 N.S. : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.



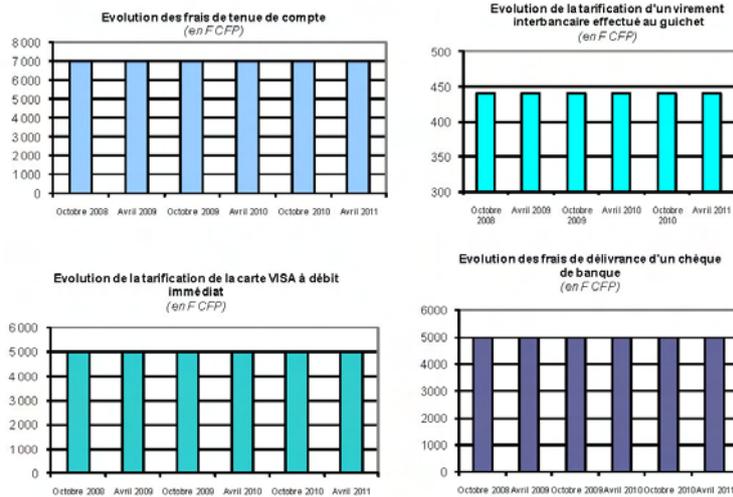
WALLIS-ET-FUTUNA
Tarification des services bancaires à WALLIS-ET-FUTUNA au 1^{er} avril 2011

en FCFP	BWF	Moyenne Wallis et-Futuna
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	7 000	7 000
FRAIS SUR COMPTE INACTIF (par an)	0	0
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	800	800
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	S.O	S.O
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	S.O	S.O
CHEQUES		
FORFAIT SANS CHÉQUIER / GPA (par mois)	S.O	S.O
OPPOSITION SUR CHEQUE (1er chèque)	3 700	3 700
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	0	0
FRAIS DE REJET (décret n°2010-505)		
< 5 967 F CFP	3 580	3 580
> 5 967 F CFP	5 967	5 967
DÉLIVRANCE D'UN CHÈQUE DE BANQUE	5 000	5 000
VIREMENT (vers un compte bancaire local)		
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	440	440
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	220	220
- permanent (frais de mise en place)	1 500	1 500
- permanent (par virement)	300	300
OPPOSITION SUR VIREMENT	S.O	S.O
FRAIS DE REJET VIREMENT (décret n°2010-505)	2 272	2 272
PRÉLEVEMENT		
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 600	1 600
Frais par prélèvement	0	0
OPPOSITION SUR PRÉLEVEMENT		
- en agence	0	0
- par internet/Téléphone	S.O	S.O
FRAIS DE REJET PRÉLEVEMENT (décret n°2010-505)	2 272	2 272
CARTE BANCAIRE		
- Carte de paiement internationale à débit différé	5 500	5 500
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	5 000	5 000
- Carte bancaire VISA premier	16 500	16 500
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	4 000	4 000
- Carte de paiement à autorisation systématique	4 200	4 200
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement en dans le territoire avec une carte de paiement internationale	0	0
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	0
DIVERS		
FRAIS A TD, SAISIE	17 850	17 850
COMMISSION D'INTERVENTION	1 000	1 000
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 924	2 924
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE		
- du CEL_PEL	S.O	S.O

S.O : Sans Objet (service non proposé)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.



Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Nicolas de SEZE
Editeur : IEOM - 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS
Imprimé par : Imprimerie Chaumont - 75010 PARIS
Achévé d'imprimer : avril 2012

